

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **07/12/2016**

Date d'affichage : **08/12/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 15 décembre 2016**

L'an deux mille seize et le 15 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Michel BERTIN - Manuel REQUIN - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIR : Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT

ABSTENTE : Maria de Fatima FIANDINO

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La décision modificative n° 5 a pour objet de constater le montant des travaux en régie qui, initialement prévus à hauteur de 80 000 €, s'élèvent au final à 152 500 € environ.

Afin de procéder à la régularisation des prévisions budgétaires 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 5 suivante :

Recettes de fonctionnement	:	0,00 €
Chapitre 042 (ordre)		
Article 722 : Travaux en régie	:	+ 72 500,00 €
Chapitre 73		
Article 7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation:		- 55 200,00 €

N° 2016/243

DECISION MODIFICATIF N° 5 – BUDGET VILLE 2016

CM 15/12/2016

N° 2016/243

DECISION MODIFICATIF N° 5 – BUDGET VILLE 2016

Chapitre 74

Article 74835 : Compensations des exonérations de TH : - 17 300,00 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €

Chapitre 040 (ordre)

Article 2313: Immobilisations en cours : + 72 500,00 €

Chapitre 23

Article 2313 : Immobilisations en cours : - 72 500,00 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative n° 5.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 5 du budget ville telle qu'énoncée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 8 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSARD

